

Commune de MAUREPAS

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° SIDPC/2021-025 du 22/06/2021 mis à jour le _____

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

Arrêté préfectoral	date	<u>02 novembre 1992</u>	aléa	<u>Inondation</u>
_____	date	_____	aléa	_____
_____	date	_____	aléa	_____

Les documents de référence sont :

<u>DDRM</u>	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Arrêté préfectoral du 02 novembre 1992</u>	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

_____	date	_____	effet	_____
_____	date	_____	effet	_____
_____	date	_____	effet	_____

Les documents de référence sont :

_____	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
_____	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
_____	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non

_____	date	_____	effet	_____
_____	date	_____	effet	_____

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone **5** Moyenne zone **4** Modérée zone **3** Faible zone **2** Très faible Zone **1**

pièces jointes

5. Cartographie, remarques et observations

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Pour le risque de pollution des sols, consulter le site de la DRIEE, <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date de parution :

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet


THOMAS LAVIELLE

Maître d'ouvrage
Préfecture des Yvelines

Service Interministériel
de sécurité et de protection civile
Bureau de la prévention des risques
et de la sécurité du public
1, rue Jean Héroudi
78100 VERSAILLES Cedex
TÉL: 03.47.47.1100



Risques naturels:

PPRn approuvé ou prescrit ou arrêtés préfectoraux pris au titre de l'ancien article R.111-3 du code de l'urbanisme

- Périimètre de risque d'inondation
- Périimètre de risque de cavité souterraine ou de front rocheux
- Périimètre de risque retrait-gonflement des argiles

Risques technologiques:

PPRT approuvé ou périmètre prescrit

- Périimètre de risque technologique

Limites:

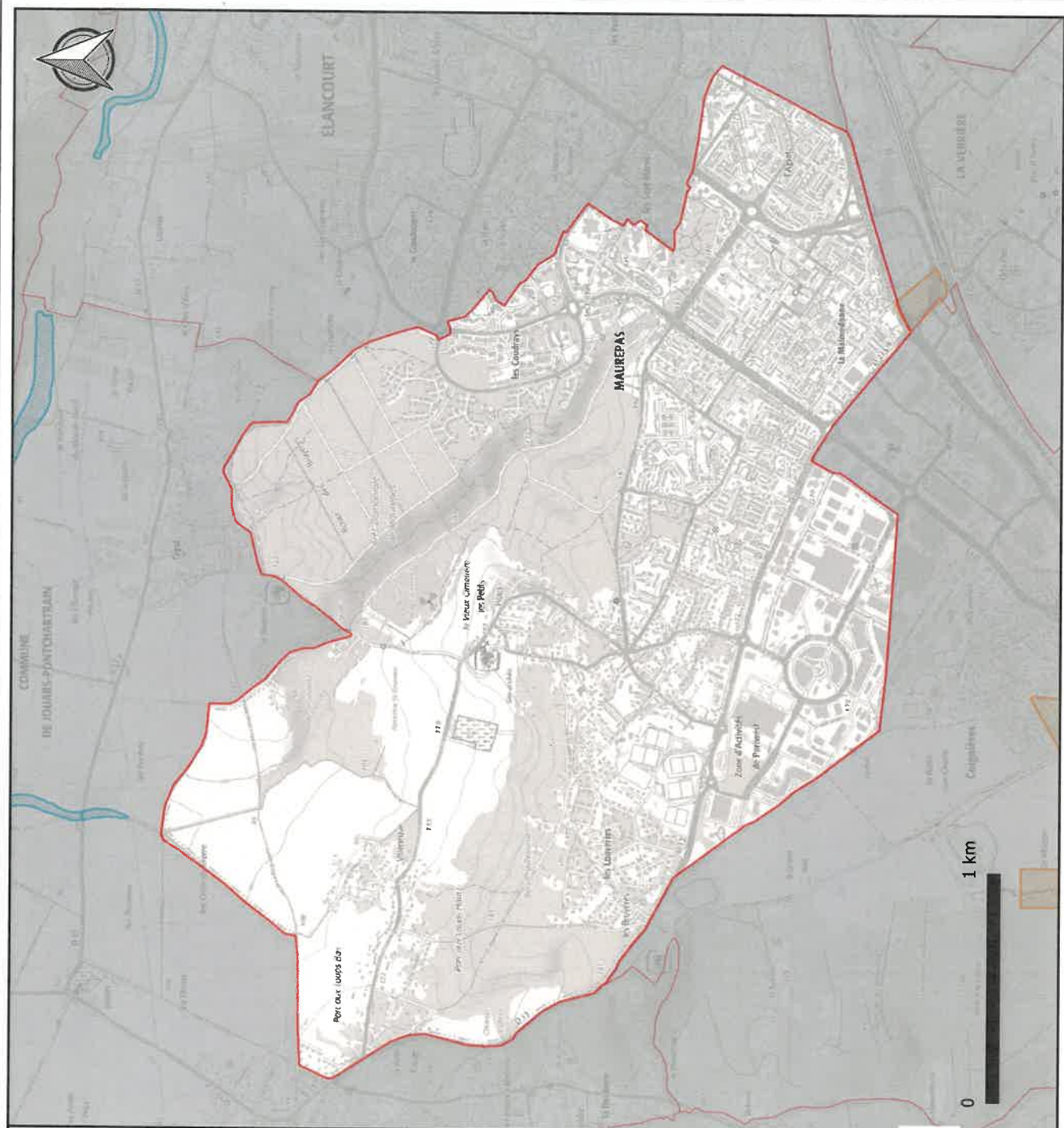
- Communales

Avertissement:

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique, il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

Maître d'ouvrage

Direction départementale des territoires des Yvelines
Service de Territoires / Paysages, risques et nuisances
35, rue de Normandie 78115
MONTROUVILLE Cedex
TÉL: 03.20.08.3000



Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
Cartographie des risques naturels prévisibles et technologiques majeurs
Département des Yvelines - Commune de MAUREPAS

Source de données: PPRi et R.111-3 inondation :
DD178, PPRn et R.111-3 mouvement de terrain :
DD178 et IGC, PPRt : DD178 et DRIEE-IdF
Fond cartographique numérique: SCAN 25@IGN - BD Cartho@IGN

Realisation: 007856FACT01 - USIG@YVELINES
IN_ZONAGES_RISQUE_NATUREL
Date: 17/02/2021
Diffusion: PUBLIC
Échelle: (A3)